A ssociation des R éservistes du C hiffre et de la S écurité de l' I nformation

4ème colloque de l'ARCSI

autour du thème :

« Le coffre fort électronique du citoyen »

Vendredi 28 avril 2006

Salle des Congrès
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
20 Avenue de Ségur – 75007 PARIS

Vendredi 28 avril 2006

de 09h00 à 18h15

PROGRAMME DU 4ème COLLOQUE de l'ARCSI

(animé par J.Louis Desvignes et J.Marc Laloy)

« Le coffre fort électronique du citoyen »

- 09h00 : **Allocution d'ouverture**

Jean-Louis DESVIGNES,
Président de l'ARCSI

Présentation :

Le général DESVIGNES est président de l'ARCSI depuis le 1er décembre 2005.
St Cyrien de la promotion 1965 -1967, il choisit l'arme des Transmissions, et au cours d'une formation au centre des études cryptographiques supérieures (actuel CFSSI) il découvre toute l'importance et les enjeux de la « science du secret ». Après son passage à SUPELEC, il réalise la synthèse de ses acquis en concevant le réseau de transmission des informations numériques de l'Armée de Terre (RETINAT) qu'il s'applique à sécuriser sous tous les aspects.
En 1985, officier chiffre de l'Etat-major des armées, il lance le développement de plusieurs équipements de chiffrement et participe, en tant que représentant de la France, aux discussions de l'OTAN sur la prise en compte de la sécurité informatique par cette organisation.
En 1995, après avoir commandé le 8ème régiment de transmission et été auditeur de l'IHEDN, il prend la tête du Service central de la sécurité des systèmes d'information (actuelle DCSSI).
En 1996, il est l'un des artisans des premières mesures de libéralisation de la cryptologie en introduisant le concept « des tiers de confiance », concept balayé par la libéralisation de 1999.
Fin 1999, il monte le CERTA avant de prendre en 2000 le commandement de l'Ecole supérieure et d'application des transmissions de Rennes.
Il quitte le service actif en 2004.
Jean-Louis Desvignes est aujourd'hui consultant TRININFOR auprès du groupe THALES.

- 09h30 : **L'administration électronique.**

Jean-Severin LAIR,
Direction Générale de la Modernisation de l'Etat - DGME

Présentation :

Jean-Severin LAIR, Ingénieur en chef des télécommunications, après un passage au ministère de la Défense, et au SCSSI, il est entré en 1999 à La Poste pour prendre la direction technique de son autorité de certification, Certinomis.
Revenu dans l'administration en 2003, chargé des projets usagers à l'ADAE, il est maintenant adjoint au chef de service du développement de l'administration électronique au sein de la DGME au MinEFI.

Sujet :

Le développement de l'administration électronique a été marqué par le lancement du programme Adèle 2004-2007 porté par l'ADAE. Proche de la fin de ce programme, nous rentrons maintenant dans une vision plus intégrée de la modernisation de l'Etat avec la création de la DGME en janvier 2006, dont l'administration électronique reste un levier majeur de transformation. Marquant cette évolution, une nouvelle approche à la fois plus structurée et favorisant la mutualisation est mise en place pour favoriser un développement concerté, efficace et harmonisé des systèmes d'informations de l'Etat. Des outils comme les Référentiels Généraux d'Interopérabilité et de Sécurité y ont un rôle important. La présentation fera un tour complet de cette nouvelle approche.

- 10h15 : **L'espace de stockage numérique.**

Alexandre TISSERANT.

Chef de projet (ADELE 33 : espace personnel)

Présentation :

Diplômé de l'Ecole Polytechnique, il fait un court passage chez Aventis Pasteur en 2003 (sécurité informatique) avant de suivre la formation d'ingénieur des télécommunications à l'ENST. Il entre à l'ADAE en 2004 pour prendre en charge le projet d'Espace de Données Personnel (coffre-fort électronique personnalisé) puis rejoint le projet plus global de portail personnalisé du citoyen Mon.Service-Public.fr, maintenant piloté par la DGME.

Sujet :

Une des grandes avancées permises par le développement de l'administration électronique sera d'éviter aux usagers de devoir fournir régulièrement les mêmes informations et pièces justificatives à différentes administrations. L'article 7 de l'ordonnance n°2005-1516 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives permet de répondre à cette attente en introduisant un "espace de stockage", véritable coffre-fort électronique personnel.

Celui-ci permet le stockage et l'utilisation d'informations personnelles, de documents et de pièces dématérialisées (émises par l'administration, la sphère privée ou l'usager lui-même) dans des téléservices, sous le contrôle de l'usager. Ce projet fait maintenant partie d'un projet plus global de portail personnalisé (nommé Mon.Service-Public.fr) dont la sortie est prévue pour 2007. La présentation précisera les contours de ce projet et les enjeux qu'il soulève en termes de sécurité et confidentialité des données mais aussi en termes de confiance de l'usager.

- 11H00 : **Pause** – Présentation des industriels partenaires du colloque

- 11h30 : **Besoins de protection des données médicales : Cas du dossier personnel.**

Alain TESSIER

Directeur juridique GIP-DMP

Présentation :

Alain TESSIER, ancien élève de l'école nationale d'administration, administrateur civil de 1986 à 2003. A exercé durant cette période des fonctions au secrétariat général du gouvernement, à la Commission européenne, au ministère de l'Industrie et au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. De 1998 à 2003, a été sous-directeur puis directeur adjoint à la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, responsable de la réforme du code des marchés publics. Depuis juin 2003, contrôleur d'Etat, chargé du contrôle des filiales de La Poste. Depuis juin 2005, directeur juridique du GIP-DMP.

Sujet :

Les données personnelles de santé sont celles qui méritent la plus grande attention en matière de protection des droits individuels. Elles touchent à ce que la personne a de plus intime, mais elles contiennent aussi des indications susceptibles de faire naître des discriminations. C'est pourquoi la gestion des fichiers portant sur des données individuelles de santé font l'objet de dispositions particulières, aussi bien en droit communautaire qu'en droit interne.

Mais ces données sont également destinées à être utilisées pour l'amélioration des soins dispensés aux personnes. En d'autres termes, elles doivent être accessibles pour être utiles. Cette double caractéristique, protection maximale et besoin d'accessibilité par des tiers, se retrouve dans le dossier médical personnel institué par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie. Destiné à permettre une meilleure continuité des soins et à éviter les accidents iatrogènes (incompatibilités médicamenteuses) ou les soins redondants, le dossier médical personnel est placé sous la responsabilité du patient, contrairement au dossier hospitalier ou au dossier détenu par le médecin de ville. Il constitue un pas supplémentaire vers la maîtrise par le patient de ses propres données de santé.

- 12h15 : **Archivage de données numériques.**

Arnaud BELLEIL,
Directeur associé de Cecurity.com, Responsable identité numérique de la FING.

Présentation :

Arnaud BELLEIL est Directeur Associé de Cecurity.com, éditeur de solutions de coffres-forts électroniques. En charge de l'activité conseil de la société, ses domaines de spécialisation recouvrent la protection des données personnelles, l'archivage électronique et l'administration électronique. Chargé de cours à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes, auteur de « e-Privacy », il est également co-animateur du groupe de travail « identité numérique » de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération).

Sujet :

Le coffre-fort électronique est désormais au centre de trois univers connexes dont les exigences semblent parfois contradictoires : la sécurité informatique, la protection des données personnelles et l'archivage électronique. Cette approche permettra-t-elle de concilier devoir de mémoire numérique et respect du droit à l'oubli ? D'éviter à la fois le spectre d'une société Orwellienne et celui d'une société de l'information amnésique ?

La réponse sera positive si l'on admet que le coffre-fort électronique n'est pas une offre technologique de plus mais bien le vecteur potentiel de nouveaux modèles : une sécurité fondée sur la responsabilisation de l'utilisateur, une protection de la vie privée renforcée par la transparence réciproque permettant de « surveiller les surveillants » et, enfin, un nouveau modèle de conservation numérique sécurisée autorisant la généralisation progressive des « archives vivantes ».

- 13H00 : ***Déjeuner** au restaurant administratif du Ministère de l'Ecologie*

Présentation des industriels partenaires du colloque

- 14H30 : **Les menaces – Le facteur humain.**

Stéphane TIJARDOVIC, Commissaire Divisionnaire,
Ministère de l'Intérieur, chef de la division des NTIC à la DST.

Sujet :

Synthèse des menaces actuelles qui pèsent sur les systèmes d'information et de communication dont nous sommes de plus en plus dépendants. Dans la chaîne de sécurité, les utilisateurs sont le maillon faible, il faut porter une attention toute particulière aux vulnérabilités qu'ils développent et aux actions qu'il est souhaitable de mettre en œuvre.

Une vision globale en matière de protection du système d'information (SI) s'impose. La technique seule ne suffit pas, l'organisationnel et le fonctionnel sont pour 80% dans la SSI.

- 15H15 : **Certification, échanges numériques sécurisés et signature électronique.**

Pascal COLIN,
Directeur Général de KEYNECTIS,

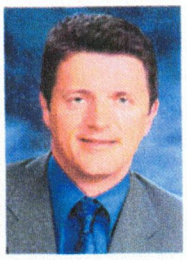

Présentation :

Pascal COLIN a acquis plus de 20 années d'expérience à des postes de direction dans des sociétés de Nouvelles Technologies d'Information et de Communication (NTIC) telles que THOMSON (devenue THALES), SAGEM, MATRA-S&I et EADS. Ingénieur de formation, initié au management des affaires à l'INSEAD, il occupait précédemment la fonction de directeur des activités des systèmes de sécurité gouvernementaux dans le groupe EADS.

Sa mission : développer KEYNECTIS dans une logique d'industriel.

Sujet :
Face à la dématérialisation croissante des échanges (achat et paiement en ligne, passation d'ordres de bourse et/ou de commandes…), la reconnaissance légale de la signature électronique et le développement des télé déclarations administratives (TVA, impôt sur le revenu des personnes physiques, feuille de soins électroniques…), chacun doit désormais faire face au défi technologique suivant : faire de son espace de communication électronique un espace de confiance.
Dans cette optique, la vocation d'un espace de confiance consiste à concentrer les services de sécurité requis pour la mise en place de ces projets. L'enjeu n'est plus seulement de "sécuriser" le réseau ; il s'agit aussi désormais de « signer », « d'habiliter », de « certifier »...
Dans le monde physique, les notions de signature et de confidentialité sont omniprésentes : une lettre confidentielle est mise sous enveloppe, une signature manuscrite est apposée au bas d'un document important, un document est conservé chez un notaire. Pour que ces fonctions puissent être assurées, il faut mettre en place un certain nombre de moyens techniques que l'on rassemble sous le concept d'Infrastructure de confiance ou Infrastructure à Clés Publiques (ICP) et dont la pierre angulaire est le certificat électronique.

- 16H00 : **Pause** – Présentation des industriels partenaires du colloque

- 16H20 : **Aie ! Tech.**

Philippe WOLF,
Direction de la Protection et Sécurité de l'Etat – SGDN,

Présentation :
Philippe WOLF, Ingénieur en Chef de l'Armement (Promotion X78) et docteur en informatique (Paris VI - INRIA, 1985).
De 1985 à 1995, Il travaille au CELAR (Centre d'Electronique de l'ARmement) à Bruz (près de Rennes) dans le domaine de l'informatique de défense. Il y développe une activité en Sécurité des Systèmes d'Information.
De 1995 à 2000, Il est Directeur des études de l'Ecole Polytechnique.
De 2000 à 2005, il dirige le Centre de formation à la sécurité des systèmes d'information (CFSSI : http://www.formation.ssi.gouv.fr/) au sein de la Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information (DCSSI : http://www.ssi.gouv.fr/). La DCSSI est une direction du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN).
Depuis avril 2005, Philippe WOLF est sous-directeur « Télécommunications et Réseaux Sécurisés » au sein du SGDN.

Sujet :
Cette intervention se propose de mettre en perspective la « High-tech » vis-à-vis de la problématique de sécurité. Nous nous proposons d'examiner certaines « nouvelles technologies numériques » sous l'angle de leur sécurité annoncée.
A travers le survol rapide de quelques failles, il sera possible de constater l'accroissement de la fragilisation de notre société de l'information.
Cette fragilité est imputée, le plus souvent, à l'absence, que l'on postule temporaire, de maîtrise de la complexité des nouvelles technologies. Et le discours marketing sur ces hautes technologies met en avant une sécurité qu'on qualifiera volontiers de « sécurité par l'obscurité ». Comme l'exprime le philosophe Clément ROSSET dans : Le réel et son double, « La fausse sécurité est plus que l'alliée de l'illusion, elle en constitue la substance même. ».
Pourtant il faut considérer que certaines de ces vulnérabilités sont intrinsèques à ces nouvelles technologies et nécessitent, de ce fait, des approches de réelle défense en profondeur.
La bonne nouvelle c'est que les métiers de la SSI disposent ainsi, grâce au « Aïe! Tech », d'un champ d'actions futur florissant ?

- 17H00 : La protection des données personnelles : un impératif à respecter.

Sophie VULLIET -TAVERNIER,
Directeur des affaires juridiques,
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Présentation :

Diplômée d'études supérieures de l'université de droit et de sciences sociales de Paris II et de l'Institut Français de Presse : maîtrises en Droit Public et en sciences de l'information, DEA de sciences politiques , DESS de droit de la Défense.

Sophie Vulliet -Tavernier est entrée, en 1983 au service juridique de la CNIL.

Elle participe activement aux différents travaux conduits dans le cadre de l'élaboration, en 1994, des lois françaises de bioéthique et tout particulièrement à la loi sur les fichiers de recherche médicale.

Elle assure pendant plusieurs années la responsabilité de la division des affaires publiques et sociales. A ce titre, elle participe aux différents travaux de réflexion menés par le Gouvernement et par l'agence de développement de l'administration électronique (ADAE) et prépare la position de la CNIL sur le programme gouvernemental de développement de l'administration électronique.

Nommée Directeur des affaires juridiques de la CNIL en 2004, elle suit activement les travaux parlementaires concernant la modification de la loi informatique et libertés, contribue à l'élaboration du décret d'application de cette loi et des modalités pratiques de mise en œuvre des nouvelles procédures de formalités préalables auprès de la CNIL.

Elle publie dans des revues juridiques spécialisées plusieurs articles sur le thème de la protection des données personnelles et participe à la rédaction du Dictionnaire Permanent de Bioéthique .

Sujet :

Présentation des points clés de la "nouvelle" loi informatique et libertés :

- les grands principes de protection des données (finalité, pertinence des données, sécurité, durée de conservation, droits des personnes)
- une redéfinition des missions de la CNIL: un allégement des obligations déclaratives mais de nouveaux pouvoirs de sanction pour la CNIL
- l'institution des correspondants à la protection des données

Présentation de la position de la CNIL sur le programme ADELE de développement de l'administration électronique, et en particulier sur le coffre-fort électronique du citoyen.

- 17H40 : Clôture.

Patrick PAILLOUX,
Directeur Central de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Présentation :

Patrick PAILLOUX, ancien élève de l'Ecole Polytechnique (1986) et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, ingénieur en chef des télécommunications, M. Patrick PAILLOUX fut responsable des travaux au sein de la direction régionale Île de France de France Télécom (1991-1995). Il fut chef de secteur puis chef de département dans le domaine des systèmes d'information et de télécommunications au ministère de la défense (1995 – 2003). En juin 2003 il a été nommé conseiller pour les affaires scientifiques et techniques du secrétaire général de la défense nationale.

Il est ancien auditeur de la 39ème session du centre des hautes études de l'armement. Depuis le 7 octobre 2005 il est directeur central de la sécurité des systèmes d'information. (DCSSI).

* *
*

Partenaires du colloque

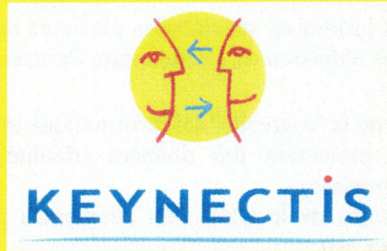

A·R·C·S·I·

4ème colloque de l'Association des Réservistes du Chiffre et de la Sécurité de l'Information (ARCSI)

Le « coffre fort électronique du citoyen ».

Vendredi 28 avril 2006 de 09h00 à 18h15 *

Salle des Congrès - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
20 avenue de Ségur – 75007 PARIS.
(Métro : SEGUR – ligne 10)